



COMMUNIQUE / INTERVENTION DU PLR LORS DU CV DU 22.10.2020

RAPPORT DE MINORITE REFUSE

Le PLR souhaite revenir sur le message qui sera adressé au corps électoral et établi par le bureau de notre Conseil au sujet de la fusion.

Notre parti est quelque peu étonné par la décision du bureau de refuser au PLR un rapport de minorité, comme cela s'est toujours fait par le passé (pour rappel, la dernière demande émanait d'ARC au sujet du 30/50 km/h). Certes, la demande n'a pas été faite comme à l'accoutumée lors de la séance, mais il n'est fait mention dans aucun règlement qu'il faut observer une telle règle. Cela dit, en bons démocrates, nous prenons acte de cette décision et nous ne ferons pas recours auprès de la préfecture.

Nous constatons simplement que pour diverses raisons, le PLR a été empêché de pouvoir exprimer son avis (qui représente tout de même 10 voix sur 28 exprimées lors du conseil de ville du 03.09.2020) dans un message au corps électoral, message qui se doit d'être clair et surtout objectif, conformément au droit bernois. Peut-être que les arguments soulevés par notre parti lors du dernier conseil étaient de nature à susciter la réflexion et à amener à se poser les bonnes questions au sujet du bien-fondé du projet de fusion...

Nous n'attendons pas de réponse à ceci, nous souhaitons que les citoyennes et les citoyens soient au courant de la décision prise par le bureau du conseil de ville et des conséquences de celle-ci. A bon entendeur.

PLR SAINT-IMIER